



### CSE de juillet : Les questions AVENIR à nouveau censurées.

Plusieurs questions des élus AVENIR n'ont pas été inscrites dans l'ODJ du CSE du 20/07/2023. Ces questions portaient sur des points très importants, notamment sur l'enquête RPS dans le cadre de la QVT et sur l'enquête GPTW. Cette décision unilatérale prise par la Direction et le secrétaire de refuser les questions AVENIR n'est pas acceptable et démontre la volonté de la Direction de ne pas apporter des réponses à ces questions primordiales concernant les conditions de travail des salariés et leur santé.

Ce manque de transparence doit inquiéter les salariés. La question portant sur le calcul de la participation des salariés aux résultats 2022 avec une explication détaillée sur les raisons des déficits reportables a aussi été écartée de l'ODJ.

**Le syndicat AVENIR demande à la Direction de respecter la Loi et d'apporter des réponses écrites à ces questions dans les plus brefs délais.**

### Enquête QVT : La reconnaissance dans le travail comme axe d'amélioration.

Le résultat de l'enquête QVT a révélé comme axes d'amélioration :

- Reconnaissance dans le travail, Insécurité de la situation de travail
- Rapport à la santé - Exigences émotionnelles, Intensité et le temps de travail

**Le syndicat AVENIR constate une nouvelle fois que la reconnaissance dans le travail est un sujet majeur mais délaissé par la Direction comme l'avait révélé l'enquête GREAT PLACE TO WORK depuis des années. Le Syndicat AVENIR regrette que la Direction n'apporte aucune amélioration sur ce sujet au détriment des salariés qui se sont exprimés au travers des enquêtes et des sondages.**

### CRH de juillet : Augmentation générale c'est NON !

Le tableau de synthèse des augmentations des salariés lors du CRH de juillet ne sera communiqué aux élus que le mois prochain ! La Direction a précisé qu'il n'y aura pas d'augmentation générale contrairement aux revendications d'AVENIR.

**Le syndicat AVENIR dénonce cette décision qui a pour conséquences que de nombreux salariés non augmentés en janvier, ne le seront pas suite au CRH de juillet malgré les excellents résultats de l'entreprise. Cette situation n'est pas acceptable, sans compter les salariés non augmentés depuis plusieurs années. Le pouvoir d'achat est en baisse et il sera pénalisé par une hausse de 10% de l'électricité annoncée par le gouvernement au 1er aout 2023 !!!**

### Démarrage d'un planning d'astreintes malgré un avis défavorable !

Les élus au CSE ont émis un avis défavorable sur ce planning concernant le client EDF à Roanne qui est à la limite de ce qu'autorise la Loi.

Les élus AVENIR ont alerté que le nombre de salariés est insuffisant. La vacation d'astreinte de 17h30 à 7h30 est pénalisante pour les salariés qui travaillent sur site. Le repos hebdomadaire n'apparaît pas sur le planning. Quid des interventions planifiées ! AVENIR sera vigilant au respect des règles de repos. Beaucoup d'interrogations demeurent...

PROFIL	Semaine 1						Semaine 2							
	Lun	Mar	Merc	Jeu	Vend	Sam	Dim	Lun	Mar	Merc	Jeu	Vend	Sam	Dim
3 Administrateurs N1/N2	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1			36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2		
	7:22	7:22	7:22	7:22	7:22			7:22	7:22	7:22	7:22	7:22		
				AST	AST	AST	AST		AST	AST	AST	AST		
	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1			36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2		
3 Administrateurs N1/N2	7:22	7:22	7:22	7:22	7:22			7:22	7:22	7:22	7:22	7:22		
	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2			36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1		
	7:22	7:22	7:22	7:22	7:22			7:22	7:22	7:22	7:22	7:22		
3 Administrateurs N1/N2	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2			36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1		
	7:22	7:22	7:22	7:22	7:22			7:22	7:22	7:22	7:22	7:22		
	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2	36ADM2			36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1	36ADM1		
	7:22	7:22	7:22	7:22	7:22			7:22	7:22	7:22	7:22	7:22		
3 Administrateurs N1/N2	AST	AST	AST	AST										

**AVENIR dénonce le passage en force de la Direction qui peut mettre en danger les salariés et avoir des conséquences sur leur santé et leurs conditions de travail, en épuisement et même en burnout !**

### APPEL A CANDIDATURE – ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2023

AVENIR t'offre le cadre et les moyens aux élections professionnelles 2023

**Avec AVENIR, pas de BLA BLA, que des résultats**

Nos représentants sont formés (ELEGIA Formation) et sont soutenus dans l'exercice de leur mandat par les moyens importants d'AVENIR et ses résultats depuis 2006.

**Ni anti-direction, Ni anti-syndicats**

**... Uniquement 100% pour les salariés !**

